

position du sénateur Cameron. J'aimerais, avec votre permission, prendre la parole à sa place.

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Desruisseaux: Honorables sénateurs, le quatrième rapport du comité spécial du Règlement du Sénat a été brillamment présenté par le président, le sénateur Molson. J'ai eu le privilège de siéger à ce comité, et j'y ai trouvé les travaux fort intéressants. Le président et le personnel ont abattu une rude besogne avec beaucoup de discernement. Ils méritent tous nos hommages et ils se sont acquis notre gratitude pour ce qu'ils ont accompli dans un temps relativement court, et je félicite le président et le personnel pour l'excellence de leur travail. Ils ont réussi une étude exhaustive du Règlement, des lacunes et des exigences en ce qui concerne l'amélioration et l'extension des travaux du Sénat dans un Canada plus exigeant. On peut en constater les résultats dans les recommandations précises et constructives qui ont été déposées pour l'examen du Sénat.

Chaque sénateur qui a eu le privilège de siéger au comité a constaté que c'était une expérience enrichissante. L'absence d'un rapport minoritaire et l'approbation unanime du présent rapport et des recommandations qui en découlent par les membres du comité seront remarquées avec satisfaction, j'en suis sûr, par tous les honorables sénateurs. Je ne siège au Sénat que depuis 1966, mais j'ai été impressionné par le débat et les observations qui ont été formulées au comité plénier.

Il y a cent un ans, le Canada a subi pour ainsi dire une intervention chirurgicale parlementaire, et il a connu ses grandes réformes gouvernementales, qui ont engendré notre Chambre des communes et notre Sénat actuels. L'événement se présentait alors comme une initiative de la plus grande audace, et l'approbation en a été loin d'être unanime. Nous songeons ici à l'opposition historique à notre constitution présentée par plus de 20 membres du Parlement qui ont combattu énergiquement—parfois sauvagement—et qui ont porté leurs protestations à la reine par voie de pétition. La population de l'époque était certes impatiente. Je ne veux pas raconter ici les événements de ces quelques années, mais il s'agissait d'une initiative fort audacieuse, même si la majorité en croyait à la nécessité. La hardiesse de ceux qui servaient alors le Canada a rapporté de généreux dividendes. Nonobstant sa déviation extrême du passé à cette époque, la constitution s'est révélée d'une particulière utilité pour le Canada, et d'une extraordinaire fécondité pour tous les Canadiens.

Historiquement, sans égard aux critiques sévères que nous avons tendance à faire à

l'heure actuelle, le Canada n'a jamais été aussi uni, aussi prospère, aussi prêt à assurer aux Canadiens un meilleur avenir. En comparant le Canada aux autres pays bien administrés et biens dirigés, nous pouvons être fiers de ce qui a été fait, et de la façon dont nous avons relevé le défi. L'avenir nous apparaît plus enthousiasmant et excitant que jamais.

Nous devons saisir les occasions de l'heure. Nous avons la chance exceptionnelle de travailler à créer un Sénat vraiment effectif et moderne, capable de recueillir des renseignements gouvernementaux de base et d'orienter les politiques dans de nombreux domaines sociaux, économiques et scientifiques qui hâteront le progrès et assureront la promotion rapide du Canada parmi les principales nations du monde. Il devrait s'agir moins d'une affaire de prestige et de fierté acquies dans le monde qu'un exemple frappant de ce qui devrait être communément accepté pour l'amélioration de tous.

Conformément à cette tendance, le Canada double sa population à peu près tous les 35 ans. D'ici son second centenaire en 2068, le Canada devrait avoir une population d'environ 165 millions d'habitants, en fondant notre calcul sur ce principe. Il importe que chacun d'entre nous prépare dans son propre domaine ce qui sera le meilleur régime possible de gouvernement, afin de faire face à la situation avec réalisme. A mon avis, le rapport dont nous sommes saisis est important, mais il sera nettement insuffisant pour le gouvernement de l'avenir, notamment au cours du prochain siècle. Nous devrions, je crois, effectuer une révision et nous réadapter nous-mêmes ainsi que nos structures gouvernementales au moins tous les 15 ou 20 ans en examinant dans l'intervalle s'il convient d'adopter des modifications déterminées. La chose deviendra de plus en plus évidente, à mesure que notre population augmentera et que des progrès seront accomplis dans le domaine économique et social.

Il y en a qui craignent les innovations, qui croient que les méthodes, les règles et les principes directeurs traditionnels et immuables sont plus avantageux. Après avoir appris l'histoire, été témoin de nombreuses modifications fondamentales au cours de notre vie et observé l'évolution phénoménale de l'éducation, de toutes les sciences dans tous les domaines de l'entreprise et de la réalisation, je ne pourrais, dans un Canada dont la population serait multipliée, dans un monde plus petit, appuyer au nom de la stabilité une attitude de stagnation.

Je concède qu'il faut entreprendre tous changements fondamentaux avec soin et prudence. Ayant participé bien humblement et dans une mesure assez limitée aux travaux du comité spécial, j'estime que les recomman-